



Comité d'Organisation Jeux des Iles
Organisation Non Gouvernementale

NOTE TECHNIQUE N° 9

**RÈGLEMENT SPORTIF
GYMNASTIQUE ARTISTIQUE**

**JEUX DES ILES
«SICILE 2018»**

1 – Participants.

Féminines nées en 2002, 2003, 2004 et 2005

2 – Type de Participation :

La participation pourra être individuelle et par équipe.

La participation par équipe dans la catégorie féminine sera d'un minimum de 2 gymnastes et un maximum de 4.

3 – Composition de la délégation :

4 féminines + 2 techniciens + 1 juge de niveau national ou international

4 – Règlement Technique :

Le règlement technique est conforme au règlement établi par la F.I.G. pour la catégorie junior.

Le code de pointage de la F.I.G s'appliquera.

La compétition se déroulera sur trois journées.

5 – Agrès pour la compétition :

GAF : Saut – Asymétriques – Poutre – Sol

Tous les agrès devront dûment être homologués par la F.I.G

6 – Modalités de compétition

- La compétition se fera par rotations de chaque équipe sur chaque agrès

- Les résultats de la compétition détermineront le classement individuel et le classement par équipe.

7 – Type de classement

On effectuera quatre types de classement:

A – Classement individuel : la somme des notes obtenues par les gymnastes dans chacun des quatre agrès détermineront le classement individuel. Une médaille sera attribuée aux trois premières classées.

B – Classement par équipe Masculine: le classement par équipe s'établira en tenant compte des deux meilleures notes dans chacun des quatre agrès masculins. Un trophée sera attribué aux trois premières équipes.

C – Classement par équipe Féminine : le classement par équipe s'établira en tenant compte des deux meilleures notes dans chacun des quatre agrès féminins. Un trophée sera attribué aux trois premières équipes.

D – Classement individuel féminin par agrès : sur un total de six gymnastes, seuls seront classés deux gymnastes par îles. Une médaille sera attribuée aux trois premiers classés, dans chaque agrès.

Classement final « Jeux des Iles » : un trophée sera attribué aux trois premières équipes, accompagné de médailles pour les gymnastes.

8 – Composition du jury

Le jury sera composé d'un juge de chaque délégation.

Pour la compétition, les juges doivent être obligatoirement des juges internationaux, avec brevet FIG.

Le nombre de juges par agrès sera, au minimum, de 2.

9 – Entraînements officiels

Ils se dérouleront le jour précédent la compétition, le matin et l'après-midi. (Sauf éventuelle modification demandée par le Comité Organisateur).

Le Comité Organisateur devra faire figurer, dans les documents, la répartition des horaires d'entraînement pour chaque délégation.

10 – Ordre de Compétition

L'ordre d'intervention des équipes se déterminera par tirage au sort, le jour précédent la compétition, pendant la réunion technique.

11 - Autres dispositions :

L'île qui ne présente pas de juges GAF ne pourra pas participer à la compétition.

12 – Déroulement de la compétition :

1^{ère} journée : entraînement officiels

2^{ème} journée : compétition individuelle GAF (matin)

3^{ème} journée : finales par agrès GAF (après-midi)

13 – Points pour l'évaluation des Jeux :

Il sera additionné les points obtenus dans le classement général avec ceux du classement par équipes

14 – Obligations :

- salle adaptée pour l'emplacement des 4 agrès féminins
- salle de réunion technique et juges
- salle annexe (si possible)
- salle avec ordinateur et imprimante)

Salle de compétition

- tous les agrès avec les tapis de sol réglementaires
- magnésie
- sono + speaker
- tableaux pour juges (total 8) avec 4 chaises par table
- responsable de défilé
- responsable de salle
- un secrétaire par table
- podium
- fruits et eau pour les gymnastes

Autres :

- Ambulance (pour entraînement et compétition)

15 - Discipline

La haute qualité des hébergements réservés pour les jeux a été atteinte grâce au concours du Gouvernement local qui a permis de sélectionner les hôtels les mieux appropriés. Cependant, ces lieux d'hébergement devront être respectés et toute indiscipline de la part des athlètes pourra être sanctionnée, surtout si elle porte atteinte à l'intégrité physique des athlètes.

16 – protocole

Au début de la rencontre, on appliquera le protocole établi par la FIG pour les compétitions sans retransmission télévisée, par rapport aux échauffements et à la présentation des équipes.

Ce protocole sera fourni par la Direction Technique du COJI aux Délégués techniques du COJI, pour leur application.

A la fin de la compétition, on appliquera, obligatoirement, le protocole établi par le COJI pour les cérémonies de remise des trophées, lesquelles devront être coordonnées, conjointement, par le Délégué Technique du COJI et le responsable du COL.